Direct GARANTIE

# GARANTIE MÉCANIQUE

# MOBILITÉ

## Âge et Kilométrage au jour de la vente

Moins de 20 ans et moins de 220.000 km

## Véhicules

Toutes marques inférieurs à 3,5T. et dont la valeur est inférieure à 50.000 €

Liste des exclusions au verso

## Énergie

Toutes énergies homologuées

Essence, Diesel, Hybride, Électrique, GPL/GNV, Éthanol

## Durée

Garantie Panne Mécanique Pro 03 06 12 mois

Garantie Panne Mécanique Profit 12 24 36 48 60 mois

Durée d'engagement de 12 mois minimum

## Usage

Privé

## Plafond de remboursement

1.500 €

Par intervention et pour toute la durée de la garantie, limité à la valeur vénale du véhicule à dire d'expert, toutes interventions confondues

service commercial au 04 86 800 900 ou contact@directgarantie.fr

www.directgarantie.fr

## NOS AVANTAGES POUR VOS CLIENTS

Aucun délai de carence, aucune franchise et aucune vétusté

Aucune limite kilométrique pour les particuliers

Contrat cessible en cas de revente du véhicule à un particulier

Un service client du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 sans interruption.

Forfait de 40 € TTC sur le diagnostic[1]

NOUVEAU

**Garantie perte financière de 24 mois** dès la livraison du véhicule

En cas d'événement rendant impossible la réparation du véhicule, nous lui remboursons la différence entre le prix de vente TTC et l'indemnité perçue de son assurance auto obligatoire pouvant aller jusqu'à 2.000 € TTC.

## 6 OPTIONS POUR PERSONNALISER LA COUVERTURE

**ASSISTANCE PANNE 0KM**

Dépannage ou remorquage en cas de panne[1], remorquage en cas d'erreur carburant, perte ou enfermement des clés et panne d'énergie[2] jusqu'à 250 € TTC par intervention. Rapatriement ou hébergement possible jusqu'à 76 € TTC par personne selon conditions.

**PRESTIGE**

Couvrez le véhicule dont la valeur catalogue est inférieure à 90.000 €.
Le plafond de remboursement sera porté à 3.000 €.

**USAGE PRO**

Permettez à un professionnel d'être couvert par la garantie dans une limite de 70.000 km effectués par an.

**4x4**

Élargissez la couverture mécanique avec les organes propres aux 4x4.
(voir la liste des pièces au verso du document)

**TURBO**

Ajoutez cette pièce à la couverture mécanique.

**ALTERNATEUR/DÉMARREUR**

Ajoutez cette pièce à la couverture mécanique.

[1] Si l'origine de la panne est couverte par la garantie mécanique
[2] Panne d'énergie provenant de la batterie de traction pour les véhicules 100% électrique uniquement

DOCUMENT NON CONTRACTUEL - DIRECT GARANTIE MOBILITÉ-05/2023

GARANTIE MÉCANIQUE

# MOBILITÉ

## LE CONTRAT COUVRE UNIQUEMENT LES ORGANES SUIVANTS DU VÉHICULE :

### Moteur
Toutes les pièces internes, lubrifiées en mouvement, spécifiées ci-après : les arbres à cames, les pistons et les axes, les soupapes, les pignons, les poussoirs, les culbuteurs, les segments, les bielles, les coussinets, le vilebrequin, l'embiellage, la pompe à huile, la chaîne de distribution lubrifiée, les chemises (sauf le carter et les joints).

### Boîte de vitesses Manuelle
Toutes les pièces internes, lubrifiées en mouvement, spécifiées ci-après : les pignons, les anneaux de synchros, les arbres primaires et secondaires, les roulements, les fourchettes et les axes de fourchettes (sauf le carter et les joints, la boite de transfert et les overdrives).

### Boîte de vitesses Auto
Pièces internes et lubrifiées, calculateur, convertisseur de couple, électrovanne, bloc hydraulique, capteur de vitesse, capteur de pression, pompe à huile.

### Pont
Le différentiel de pont : les couronnes, les satellites, les pignons et les roulements.

## AVEC CES OPTIONS AJOUTEZ DES PIÈCES

**OPTION 4X4**

**Les pièces constituant la chaine cinématique du système de transmission 4 roues motrices**

Paliers, ponts avant et arrière, arbres de transmission, arbres de roues, joint d'étanchéité, roulements de roue arrière, la boite de transfert et son système de gestion électronique 4 WD.

**OPTION TURBO**

**OPTION ALTERNATEUR/DEMARREUR**

La prise en charge comprend les frais de pièces et de main-d'œuvre, suivant le barème constructeur, occasionnés par la remise en état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses des véhicules bénéficiant du contrat. Le prix de la main-d'œuvre remboursé sera le tarif affiché en vigueur du réparateur. Ne sont jamais pris en charge les petites fournitures, les contrôles, les réglages, les réparations liées aux vibrations et bruits lors du fonctionnement du véhicule, les essais routiers, tous les travaux assimilés à un entretien normal du véhicule incluant toutes les préconisations du constructeur, ainsi que les conséquences de l'usure normale d'une pièce due au kilométrage et les avaries dues à une infiltration ou une entrée d'eau ; la liste complète des exclusions est disponible dans les documents contractuels. Sont pris en compte tous les véhicules, dont la valeur catalogue est inférieure à 50 000 € (sauf si option prestige : 90 000€) inférieurs à 20 CV fiscaux et parmi les véhicules de 20 CV et plus, toutes les marques, sauf : ASTON MARTIN, BENTLEY, BUGATTI, FERRARI, LAMBORGHINI, LOTUS, MASERATI, MAYBACH, MC LAREN, PORSCHE, ROLLS ROYCE, et les modèles AUDI de type S, RS et R8, BMW de type M, JAGUAR de type R et SVR, Land ROVER (à l'exception de DISCOVERY SPORT, FREELANDER, RANGE ROVER VELAR et RANGE ROVER EVOQUE), MERCEDES de type AMG. Cependant et d'une manière générale, tous les véhicules, quelles que soient leurs cylindrées, dont le volume de ventes annuelles en France est < à 300 unités sont exclus. Pour les véhicules électriques, la marque BLUECAR est exclus. Le contrat s'applique à condition que le véhicule soit réparé dans les ateliers d'un professionnel de l'automobile. Les opérations normales d'entretien prévues par le carnet d'entretien aient été régulièrement effectuées chez un professionnel de l'automobile et justifiées par la présentation des factures correspondantes. Les pièces d'origine n'aient pas été remplacées par des pièces non agréées par le constructeur. Le véhicule n'ait pas été modifié ou transformé. Une demande d'accord soit effectuée auprès du Plateau Technique de Direct Garantie avant toute intervention sur le véhicule (dans les 5 jours ouvrés suivant la date d'immobilisation).

*SOCIETE PARISIENNE DE GARANTIE AUTOMOBILE SAS (ou société par actions simplifiée à associé unique) - Siege social 10 AV DE LA GRANDE ARMEE 75017 PARIS - SIRET 450 059 456 00043 - CAPITAL SOCIAL : 40 000€ - N°Orias :07003110- TVA intracommunautaire : FR 72 450 059 456*

DOCUMENT NON CONTRACTUEL - DIRECT GARANTIE MOBILITÉ-05/2023